

**SOCIETE CIVILE DES PRODUCTEURS
DE PHONOGRAMMES EN FRANCE (SPPF)**

63 Boulevard Haussmann 75008 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE 2018**

**Sarl Paul Germon et Associés
Commissaire aux Comptes**

**10, rue de la Pépinière
75008 PARIS**

A l'assemblée générale de la **SPPF**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SPPF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 mai 2019

Laurent GANEM

Commissaire aux Comptes

Sarl Paul Gernon et Associés

Bilan et Resultat

S.P.P.F.

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	2 240 283,93	2 127 645,28	112 638,65	0,15	121 092,19	0,16
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	76 426,41	70 317,03	6 109,38	0,01	5 117,13	0,01
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	294 820,95	125 215,84	169 605,11	0,22	201 062,38	0,27
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	152,45		152,45	0,00	152,45	0,00
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	100 000,00		100 000,00	0,13		
Prêts						
Autres immobilisations financières	57 286,07		57 286,07	0,07	56 233,47	0,08
TOTAL (I)	2 768 969,81	2 323 178,15	445 791,66	0,58	383 657,62	0,51
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	5 843 110,16		5 843 110,16	7,62	6 991 144,24	9,34
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	11 479,96		11 479,96	0,01	12 952,28	0,02
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	94 880,87		94 880,87	0,12	180 122,73	0,24
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	14 362 176,08	241 526,12	14 120 649,96	18,41	14 179 618,04	18,95
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	20 247 348,90		20 247 348,90	26,40	22 203 118,03	29,67
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	35 837 378,18		35 837 378,18	46,73	30 872 584,08	41,25
Charges constatées d'avance	83 279,63		83 279,63	0,11	17 807,07	0,02
TOTAL (II)	76 479 653,78	241 526,12	76 238 127,66	99,42	74 457 346,47	99,49
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	79 248 623,59	2 564 704,27	76 683 919,32	100,00	74 841 004,09	100,00

S.P.P.F.

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 265 236,45)	265 236,45	0,35	254 110,00	0,34
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	10 702,44	0,01	10 702,44	0,01
Autres réserves	991 182,17	1,29	146 226,50	0,20
Report à nouveau	144 617,10	0,19	103 878,99	0,14
Résultat de l'exercice	338,11	0,00	40 738,11	0,05
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 412 076,27	1,84	555 656,04	0,74
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	89 923,26	0,12	83 861,47	0,11
TOTAL (III)	89 923,26	0,12	83 861,47	0,11
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	855 974,30	1,12	806 308,45	1,08
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	309 953,50	0,40	518 082,60	0,69
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	172 998,06	0,23	175 224,90	0,23
. Organismes sociaux	164 273,83	0,21	153 806,06	0,21
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 707,27	0,00	12 951,58	0,02
. Etat, obligations cautionnées	2 633,82	0,00	2 633,82	0,00
. Autres impôts, taxes et assimilés	920 407,20	1,20	1 216 941,90	1,63
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	72 752 971,81	94,87	71 315 537,27	95,29
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	75 181 919,79	98,04	74 201 486,58	99,15
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	76 683 919,32	100,00	74 841 004,09	100,00

S.P.P.F.

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services	482 834,14		482 834,14	100,00	94 630,89	100,00	388 204		410,23	
Chiffres d'Affaires Nets	482 834,14		482 834,14	100,00	94 630,89	100,00	388 204		410,23	
Production stockée										
Production immobilisée			107 081,21	22,18	123 753,52	130,78	-16 672		-13,46	
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges										
Autres produits			1 699 959,51	352,08	2 140 691,31	N/S	-440 732		-20,58	
Total des produits d'exploitation (I)			2 289 874,86	474,26	2 359 075,72	N/S	-69 201		-2,92	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			750 024,19	155,34	877 081,58	926,85	+127 057		+14,48	
Impôts, taxes et versements assimilés			22 583,63	4,68	19 870,08	21,00	2 713		13,65	
Salaires et traitements			1 000 790,14	207,27	1 038 257,68	N/S	-37 467		-3,60	
Charges sociales			458 917,69	95,05	469 664,00	496,32	-10 747		-2,28	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			158 766,32	32,88	142 975,52	161,09	15 791		11,04	
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant			-47 629,09	-9,85	-204 627,65	-216,23	156 998		76,72	
Dotations aux provisions pour risques et charges			6 061,79	1,26	9 135,10	9,65	-3 074		-33,64	
Autres charges			392,64	0,08	1,02	0,00	391		N/S	
Total des charges d'exploitation (II)			2 349 907,31	486,69	2 352 357,33	N/S	-2 450		-0,09	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-60 032,45	-12,42	6 718,39	7,10	-66 750		-993,59	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés			96 736,27	20,04	34 724,88	36,59	62 012		178,59	
Reprises sur provisions et transferts de charges			-96 736,27	-20,03	-34 724,88	-36,69	-62 012		-178,58	
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)										
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées										
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)										
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)										
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-60 032,45	-12,42	6 718,39	7,10	-66 750		-993,59	

S.P.P.F.

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	60 370,56	190,00	60 180	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital		33 829,72	-33 829	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	60 370,56	34 019,72	26 351	77,46
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	60 370,56	34 019,72	26 351	77,46
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 350 245,42	2 393 095,44	-42 850	-1,78
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 349 907,31	2 352 357,33	-2 450	-0,09
RÉSULTAT NET	338,11	40 738,11	-40 400	-99,16
	<i>Bénéfice</i>	<i>Bénéfice</i>		
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 76 683 919,32 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 338,11 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social

1- Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les fonds gérés par notre société sont comptabilisés en comptes de tiers, et seuls les produits de gestion prélevés sur la collecte sont inclus dans notre chiffre d'affaires.

En application du Règlement CNC 2008-04 au 1er janvier 2009, les comptes de retenues sur droits sont classés en 751 "autres produits".

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Frais de recherche et de développement	3 ans linéaire
Concession brevets et droits similaires	1 an linéaire
Agencements, aménagements, installations	5 à 10 ans linéaire
Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans linéaire
Mobilier	5 à 10 ans linéaire

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Afin d'améliorer la présentation des flux financiers au titre des aides, les engagements sont, à compter de l'exercice 2015, clairement identifiés au passif du bilan.

Les engagements réglés sur un exercice N, comptabilisés à l'actif, sont déduits des engagements accordés dès le 31 décembre de l'exercice N . Cette comptabilisation des engagements permet d'assurer une meilleure visibilité et un meilleur suivi des engagements non réglés.

2- Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Compte tenu du non-assujettissement à la TVA de la rémunération pour copie privée, les producteurs ne devront plus adresser à la SPPF des factures mentionnant la TVA afin de percevoir ces sommes. Désormais, la SPPF adressera à ses ayants droit une note relative au versement de la rémunération pour copie privée et une facture au titre de ses frais gestion soumis à la TVA dans les conditions de droit commun.

Les sommes afférentes à la rémunération pour copie privée qui sont versées par la SPPF sont bien entendu identiques et de la même nature juridique que celles perçues et reversées par Copie France. En effet, Copie France procède désormais au reversement de la rémunération pour copie privée pour le montant brut prélevé. En parallèle, Copie France facture aux sociétés de gestion collective (soit la SCPA pour le collège producteurs) sa prestation de gestion assujettie à la TVA dans les conditions de droit commun. Le même schéma de refacturation est appliqué entre la SCPA et la SPPF.

En l'occurrence, la comptabilisation des frais de gestion sur la copie privée pris en amont par Copie France et la SCPA qui ne sont plus comptabilisés en moins des perceptions mais sont comptabilisés en charge au titre de rémunération intermédiaire CPS ont un impact négatif sur le résultat 2018 de la SPPF de 101 583,76 euros.

3- Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	2 133 203		107 081
Autres immobilisations incorporelles	78 514		5 756
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	114 657		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	179 994		7 011
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	294 651		7 011
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	152		
Autres titres immobilisés			100 000
Prêts et autres immobilisations financières	56 233		1 053
TOTAL	56 386		101 053
TOTAL GENERAL	2 562 754		220 900

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement			2 240 284	2 240 284
Autres immobilisations incorporelles		7 843	76 426	76 426
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements			114 657	114 657
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier		6 841	180 164	180 164
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		6 841	294 821	294 821
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			152	152
Autres titres immobilisés			100 000	100 000
Prêts et autres immobilisations financières			57 286	57 286
TOTAL			157 439	157 439
TOTAL GENERAL		14 684	2 768 970	2 768 970

4- Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche	2 012 111	115 535		2 127 645
Autres immobilisations incorporelles	73 397	4 763	7 843	70 317
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	5 870	12 601		18 471
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	87 718	25 867	6 841	106 745
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	93 589	38 468	6 841	125 216
TOTAL GENERAL	2 179 096	158 766	14 684	2 323 178

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	115 535				
Autres immobilisations incorporelles	4 763				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	12 601				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	25 867				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	38 468				
TOTAL GENERAL	158 766				

5- Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat ions dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	83 861	6 062		89 923
TOTAL Provisions	83 861	6 062		89 923
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	289 155	-47 629		241 526
TOTAL Dépréciations	289 155	-47 629		241 526
TOTAL GENERAL	373 017	-41 567		331 449
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		-41 567		

La provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée pour 89.923 euros.

Les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 1,57%
- Une revalorisation annuelle des salaires de 1 % (inflation comprise)
- Table de turn-over retenue : turn-over faible
- Table de mortalité : INSEE 2014-2016
- Taux de charges patronales de 44,7 %
- Contribution de l'employeur sur les indemnités de mise à la retraite de 50 %
- Age de départ à la retraite retenu : 67 ans

6- Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	57 286		57 286
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	5 843 110	5 843 110	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	11 480	11 480	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	94 881	94 881	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	3 157 421	3 157 421	
- Divers			
Groupe et associés	3 001 866	3 001 866	
Débiteurs divers	8 202 889	8 202 889	
Charges constatées d'avance	83 280	83 280	
TOTAL GENERAL	20 452 213	20 394 927	57 286
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	309 954	309 954		
Personnel et comptes rattachés	172 998	172 998		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	164 274	164 274		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	2 707	2 707		
- Obligations cautionnées	2 634	2 634		
- Autres impôts et taxes	920 407	920 407		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	855 974	855 974		
Autres dettes	72 752 972	72 752 972		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	75 181 920	75 181 920		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

7- Autres tableaux

7.1 - Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	465 362
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	52 742
TOTAL	518 105

7.2 - Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	149 618
Dettes fiscales et sociales	264 133
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	281 615
TOTAL	695 365

7.3 - Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	83 280	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	83 280	

7.4 - Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 662	152,89
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	154	153,65
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	82	152,87
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 734	152,96

Annexes Spécifiques

Annexe 2.1 - Droits collectés et affectation des sommes en fin d'exercice

Annexe 2.2.a - Sommes perçues non encore réparties

Annexe 2.2.b - Sommes réparties mais non encore versées

Annexe 2.2.c - Sommes versées

Annexe 2.3 – Montant des sommes ne pouvant être réparties

Annexe 2.4 – Tableau de financement

Annexe 2.1 - Droits collectés et affectation des sommes en fin d'exercice

	Droits restant à répartir au 31/12/n-1	Perceptions de l'exercice	Prélèvements pour la gestion	Montants affectés (Convention Collective Musicien)	Montants affectés (art L. 324-17 du CPI) (b)	Montants affectés à des œuvres sociales (a)	Montants affectés à des œuvres culturelles (a)	Montants affectés à des œuvres éducatives (a)	Autres Affectations / Régularisations	Montants répartis aux ayants droits	Droits restant à répartir au 31/12/n
<i>Nature des rémunérations des droits</i>	(1)	(2)	(3)	(3')	(4)	(5)	(6)	(7)	(9)	(8)	(9) = (1) + (2) - (3+3'+4+5+6+7+8+9)
1. Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)											
Vidéomusiques	862 353	5 203 707	311 820	185 275					19 368	4 066 101	1 483 496
Droits Phonogrammes	1 036 771	1 151 607	64 362	21 529					0	1 029 017	1 073 469
Droits Télévisions	3 736 772	1 015 565	55 795	27 111					6	1 118 007	3 551 419
2. Rémunération des droits dont la gestion est confiée en application de la loi											
En application de l'article L.122-5-3-e (représentation ou la reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)											
En application de l'article L. 122-10 (droit de la reproduction par reprographie)											
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)											
En application de l'article L. 133-1 (prêt en bibliothèque)											
En application de l'article L. 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)											
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)											
En application de l'article L.214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)	32 419 439	15 123 017	856 864		4 657 297				89 940	10 327 212	31 611 142
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)	5 676 867	12 874 877	398 016		3 022 594				0	7 409 789	7 721 346
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)	222 252	226 722	10 250		77 121				14	156 725	204 864
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres de l'écrit)											
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)											
Sous total des rémunérations des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits et en application du CPI (A)	43 954 454	35 595 496	1 697 107	233 915	7 757 012	0	0	0	109 329	24 106 851	45 645 736
3. Produits financiers affectés aux ayants droits (B)	34 737	96 736								34 737	96 736
Total A+B	43 989 191	35 692 232	1 697 107	233 915	7 757 012	0	0	0	109 329	24 141 587	45 742 473

Produits Financiers

La SPPF, organisme de gestion collective de droits voisins précise que les produits financiers provenant des sommes perçues en instance de répartition ou de versement aux titulaires de droit sont intégralement attribués aux titulaires des droits.

Annexe 2.2.a - Sommes perçues non encore réparties

	Sommes perçues mais non encore réparties	
	Montant	Année de perception
Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération) TOTAL A		
Vidéomusiques	1 157 155	2018
	98 365	2017
	24 676	2016
	15 242	2015
	23 676	2014
	164 382	2013
Sous total Vidéomusiques	1 483 496	
Droits Phonogrammes	443 411	2018
	364 787	2017
	108 737	2016
	130 255	2015
	-21 799	2014
	48 078	2013
Sous total Droits Phonogrammes	1 073 469	
Droits Télévisions	824 056	2018
	1 083 546	2017
	456 779	2016
	433 101	2015
	333 426	2014
	420 511	2013
Sous total Droits Télévisions	3 551 419	
TOTAL A	6 108 384	
Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi		
En application de l'article L.122-5-3-e (représentation ou la reproduction d'extraits d'oeuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)		
Sous total 1		
En application de l'Article L. 122-10 (droit de reproduction par reprographie)		
Sous total 2		
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)		
Sous total 3		
En application de l'article L. 133-1 (prêt en bibliothèque)		
Sous total 4		
En application de l'article L. 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)		
Sous total 5		
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)		
Sous total 6		
En application de l'article L.214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)	13 128 853	2018
	7 441 605	2017
	2 643 473	2016
	2 402 077	2015
	3 150 056	2014
	2 845 078	2013
Sous total 7	31 611 141	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)	7 422 278	2018
	8 552	2017
	30 212	2016
	11 993	2015
	4 612	2014
	243 700	2013
Sous total 8	7 721 346	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)	186 416	2018
		2017
		2016
	90	2015
	50	2014
	18 307	2013
Sous total 9	204 864	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres de l'écrit)		
Sous total 10		
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)		
Sous total 11		
TOTAL B = (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)	39 537 352	
TOTAL A + B	45 645 736	

En précision :

- les droits Télévision, dont la gestion est confiée par les ayants droit ont été établis par année de droit.
- les droits relevant de la Rémunération Equitable ont été établis par année de droit, puis en année de perception sachant qu'un tiers des perceptions d'une année de droit N est perçu l'année civile suivante soit en N+1.

Annexe 2.2.b - Sommes réparties mais non encore versées

Les montants mentionnés ont été établis à partir de leur année de mise en répartition :

- Pour le secteur vidéomusiques, les montants sont perçus et répartis majoritairement la même année en N,
- Pour les autres secteurs, il a été considéré que les montants répartis en N non encore versés ont été perçus en N-1.

	Sommes réparties mais non encore versées	
	Montant	Année de perception
Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération) TOTAL A		
Vidéomusiques	627 191	2018
	59 294	2017
	58 429	2016
	33 407	2015
	24 077	2014
	57 840	2013
Sous total Vidéomusiques	860 237	
Droits Phonogrammes	273 535	2017
	57 628	2016
	11 414	2015
	17 167	2014
	3 399	2013
	7 984	2012
Sous Droits Phonogrammes	371 127	
Droits Télévisions	295 187	2017
	98 870	2016
	144 074	2015
	10 043	2014
	3 381	2013
	2 169	2012
Sous total Droits Télévisions	553 724	
TOTAL A	1 785 088	
Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi		
En application de l'article L.122-5-3-e (représentation ou la reproduction d'extraits d'oeuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)		
Sous total 1		
En application de l'Article L. 122-10 (droit de reproduction par reprographie)		
Sous total 2		
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)		
Sous total 3		
En application de l'article L. 133-1 (prêt en bibliothèque)		
Sous total 4		
En application de l'article L. 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)		
Sous total 5		
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)		
Sous total 6		
En application de l'article L.214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)	2 573 071	2017
	358 535	2016
	336 516	2015
	132 303	2014
	92 872	2013
	115 284	2012
Sous total 7	3 608 582	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)	1 538 590	2017
	191 648	2016
	138 875	2015
	55 824	2014
	43 899	2013
	71 080	2012
Sous total 8	2 039 916	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)	2 596	2017
	1 094	2016
	1 484	2015
	227	2014
	68	2013
	897	2012
Sous total 9	6 365	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres de l'écrit)		
Sous total 10		
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)		
Sous total 11		
TOTAL B = (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)	5 654 863	
TOTAL A + B	7 439 950	

Annexe 2.2.c - Sommes versées

	Sommes versées
	Montant
Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération) TOTAL A	
Vidéomusiques	4 131 880
Droits Phonogrammes	1 058 903
Droits Télévisions	1 333 030
TOTAL A	6 523 813
Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi	
En application de l'article L122-5-3-e (représentation ou la reproduction d'extraits d'oeuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)	
Sous total 1	
En application de l'Article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)	
Sous total 2	
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)	
Sous total 3	
En application de l'article L 133-1 (prêt en bibliothèque)	
Sous total 4	
En application de l'article L 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)	
Sous total 5	
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)	
Sous total 6	
En application de l'article L.214-1 (droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)	10 421 789
Sous total 7	10 421 789
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)	7 247 055
Sous total 8	7 247 055
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	160 077
Sous total 9	160 077
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres de l'écrit)	
Sous total 10	
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres des arts graphiques)	
Sous total 11	
TOTAL B = (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)	17 828 921
TOTAL A+B	24 352 735

Annexe 2.3 – Montant des sommes ne pouvant être réparties

<i>Montant des sommes ne pouvant pas être réparties</i>	2018
Montant au début de l'exercice	-
Montant transféré des sommes répartissables aux sommes non répartissables au cours de l'exercice	771 797
Licence légale	614 194
Droit d'autoriser	157 603
Montant utilisé pour des actions culturelles	-
Montant utilisé conformément à la politique générale approuvée par l'Assemblée Générale	-
Montant transféré des sommes non répartissables aux sommes répartissables au cours de l'exercice	-
Montant proposé à l'Assemblée Générale pour utilisation conformément à la politique générale	-
Montant à la fin de l'exercice	771 797

Annexe 2.4 – Tableau de financement

SITUATION AU 31/12/2017		Fonds de roulement		Besoin ou excédent de Fonds de roulement lié à l'activité et aux droits		Besoin ou excédent de Fonds de roulement d'exploitation courant		Trésorerie
OPERATIONS DE L'EXERCICE		EMPLOIS	RESSOURCES	VAR. BIENS	VAR. FINANC.	VAR. BIENS	VAR. FINANC.	VARIATIONS
EXPLOITATION	EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION CORRIGÉ							
	Variations des :							
	Créances des titulaires des droits				1 217 245			
	Droits collectés à reverser				2 860 632			
	Usagers - redevances notifiées non réglées			843 290				
EXPLOITATION	Titulaires des droits			1 046 558				
	Excédent de garantie des œuvres sociales				1 619 575			
	Autres créances						11 001	
	Fournisseurs d'exploitation					208 129		
	Dettes fiscales et sociales					298 538		
EXPLOITATION	Autres dettes					41 163		
				1 062 091				
				2 745 507				
								2 208 678
REPARTITION	Coût ou produit net du financement							
	Impôt sur les bénéfices							
	Participation							
INVESTISSEMENT	CAP 144 420							
			144 420					144 420
	Investissements non financiers	119 848						
	Investissements financiers	101 053						
	Désinvestissements non financiers		14 684					
INVESTISSEMENT	Désinvestissements financiers							
FINANCEMENT	Apports et subventions		856 082					
	Emprunts souscrits							
	Provisions à caractère de réserve		6 062					
	Remboursement capital							
	Emprunts remboursés							
FINANCEMENT	Autres							
			862 144					862 144
SITUATION AU 31/12/2018		FR 1 056 207		-BFR 53 369 009	+EFRA	-BFR 1 659 511	+EFE	= 56 084 727